# Compte rendu de séance

## Séance du 6 Juillet 2020

L'an 2020, le 6 Juillet à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de BAILLEAU LE PIN s'est réuni à la La salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur LOCHON Martial, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 26/06/2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 26/06/2020.

<u>Présents</u>: M. LOCHON Martial, Maire, Mmes: <u>DELPEUX</u> Maryvonne, , <u>HEURTAULT</u> Ingrid, <u>JEANNE</u> Sylvie, <u>LAYE</u> Magali, <u>MANCEAU</u> Bénédicte, <u>PEDEZERT</u> Agnès, MM: <u>BOURGEOIS</u> Hervé, <u>CHESNE</u> Thierry, <u>DOUELLE</u> Bastien, <u>GOIRAND</u> Jean-Luc, <u>GUÉRIN</u> Rémi, <u>MASSOT</u> Éric

Mme AUGROS Marie-Claude donne pouvoir à Mme DELPEUX Maryvonne, M. BENOIST Laurent donne pouvoir à M.GOIRAND Jean-Luc Mme CHOQUET Carine donne pouvoir à Mme LAYE Magali Mme DUGUÉ Caroline donne pouvoir à M.MASSOT Éric M. LAGOUTTE Christian donne pouvoir à M. LOCHON Martial M. MAILLOT Yoland donne pouvoir à M. BOURGEOIS Hervé

A été nommée secrétaire : Mme JEANNE Sylvie

## L'ordre du jour sera le suivant :

- Travaux en cours
- Recrutement
- Rétrocession terrains Nexity Petit Orme 3
- Etude de réhabilitation bâtiment
- Précision commission d'Appel d'Offres
- Présentation Organisation Communauté de Communes

Questions Diverses Tour de Table

## TRAVAUX:

## Rue de Chartres

Monsieur le Maire rend compte de l'état d'avancement des projets de travaux rue de Chartres et Aménagement de Rond-Point.

Il confirme que la société SVR a été sollicitée pour effectuer le nettoyage des réseaux avant le passage caméra qui se fera le 22 juillet.

## **Antenne ORANGE**

Monsieur le Maire informe que le test effectué par ORANGE au Château d'Eau pour le 5G n'était pas satisfaisant pour la société.

Un emplacement à côté de la Station d'épuration a été retenu par la société pour l'installation de cette antenne 5G.

## Voirie

Réfection des bordures rue d'Illiers.

Des réparations sont à prévoir « rue de Beauce » suite à des effondrements de grilles de bouches d'égout.

#### **Zone Artisanale**

Monsieur Douelle demande si les travaux de la zone artisanale ont débuté.

Monsieur le Maire répond que la communauté de communes a signé la proposition financière du Maître d'œuvre ainsi que la réalisation des relevés topographique qui vont être faits prochainement.

#### **Centre de Loisirs**

Monsieur le Maire informe que ce projet est en cours et que l'Architecte attend la validation des Bureaux d'études

## Gens du voyage

Le conseil évoque la situation des gens du voyage qui sont installés à l'entrée de la commune. Monsieur Le Maire évoque que la création d'une aire pour les gens du voyage est étudiée au sein de la Communauté de Communes.

#### Recrutement

Monsieur le Maire informe des recrutements des agents pour les remplacements d'un agent parti en retraite à temps complet et d'une femme de ménage à raison de 7/35 ème.

## Rétrocession et Intégration des espaces communs et des Réseaux du Lotissement "Le Petit Orme 3"

Monsieur le Maire explique l'historique de création du lotissement et l'intégration de ses réseaux et voiries dans le domaine public.

Monsieur Bourgeois demande si cette décision d'intégration est prise avant la signature avec les organismes aménageurs fonciers. Monsieur le maire lui répond en confirmant que c'est précisé dans le protocole d'aménagement.

Conformément au traité de concession de la ZAC multi sites à l'issue de la réalisation et réception des travaux, Nexity sollicite la rétrocession et l'intégration des espaces communs (voiries, espaces verts) et des réseaux du lotissement Le Petit Orme 3 : "rue des Vitres" et "rue de Puiseaux" dans le domaine public communal. Les opérations de réception ont été réalisées le 7 novembre 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré A L'UNANIMITÉ

**ACCEPTE** la rétrocession et l'intégration des voies et réseaux du lotissement Le Petit Orme 3 : "rue des Vitres" et "rue de Puiseaux" dans le domaine public communal.

**CHARGE** le Maire d'accomplir toute formalité relative à l'exécution de la présente délibération.

## Etude de Faisabilité pour la Transformation d'une maison de ville

Monsieur le Maire informe les membres présents d'une possibilité pour la commune d'acquérir une propriété au centre bourg.

Après avoir exposé la situation au conseil municipal, il propose la prestation de l'architecte pour accompagner la commune dans ce choix et d'effectuer une étude de faisabilité pour la transformation de cette maison de ville.

La proposition d'honoraires de l'agence AB'CIS pour cette étude est de 2 500 € HT dont 3 000 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré A L'UNANIMITÉ

**VALIDE** la proposition d'honoraires de l'agence AB'CIS ci-dessus pour l'étude de faisabilité concernant la transformation d'une maison de ville.

Monsieur le Maire rajoute que des avis du domaine et d'un agent immobilier ont aussi été demandés.

Monsieur Bourgeois demande si la commune reçoit des demandes de logements sociaux. Monsieur le Maire lui répond oui et précise que certaines personnes ne viennent pas faire une demande officielle à la mairie en retirant un dossier de demande de logement qu'elles devraient adresser 1 exemplaire à « Habitat Eurelien » (qui gère les logements sociaux) et 1 autre exemplaire à la commune.

## Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Monsieur le Maire rappelle que dans la délibération n° 20200032 du conseil municipal, les membres de la commission d'Appel d'Offres ne sont pas conformes aux dispositions de l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) :

« La commission est composée :

- a) Lorsqu'il s'agit d'une région, de la collectivité territoriale de Corse, d'un département, d'une commune de 3 500 habitants et plus et d'un établissement public, par l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste,
- b) Lorsqu'il s'agit d'une commune de moins de 3 500 habitants, par le maire ou son représentant, président, et par trois membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires ».

Après appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste pour chacune des commissions, et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal, après avoir décidé **A L'UNANIMITÉ** de ne pas procéder au scrutin secret, désigne au sein des commissions suivantes :

## **Commission des Appels d'offres**

Président de droit : LOCHON Martial

#### Titulaires :

- GOIRAN Jean-Luc
- JEANNE Sylvie
- PEDEZERT Agnès

## <u>Suppléants</u>:

- GUÉRIN Rémi
- LAYE Magali

## DELPEUX Maryvonne

## **Questions diverses:**

## Désignation des membres de la Commission de contrôle des listes électorales

Monsieur le Maire informe que les membres de la commission de contrôle des listes électorales se composent de 2 représentants de la commune, 2 représentants du Préfet et 2 représentants du Tribunal Judiciaire.

Il explique que suite au renouvellement du conseil municipal, Il doit proposer des membres qui souhaitent siéger à la commission de contrôle des listes électorales.

Il rappelle que ni le Maire, ni les Adjoints titulaires d'une délégation ne peut être membre de cette commission de contrôle.

Après appel à candidature :

Madame Pedezert Agnès et Monsieur Lagoutte Christian se proposent.

## **Communauté de Communes**

Monsieur le Maire informe des élections des Président et Vice-Présidents au sein de la Communauté de Communes.

Monsieur le Maire indique qu'actuellement 33 communes sont membres de la communauté de communes avec 55 délégués.

Il fait la présentation des services de la Communauté de communes.

## SI des 2 Versants

Monsieur le Maire annonce au conseil que Monsieur Goirand est élu nouveau président du SI des 2 Versants.

Monsieur Goirand prend parole et informe que Monsieur Pelletier Fabrice, Maire d'Ermenonville la Grande est élu Vice-Président. Il fait part les noms des autres membres du conseil syndical.

## Tour de Table :

Madame Delpeux manifeste son inquiétude quant à l'affichage d'une construction dans la rue de tuilerie. Quelques membres présents la rassurent en précisant que ce n'est qu'une publicité

Monsieur Massot rappelle du passage de la balayeuse dans la commune

Monsieur le Maire répond qu'il décide d'annuler toutes manifestations évènementielles car le protocole imposé par les services de l'Etat n'est pas tenable.

Monsieur Massot informe que la sortie du prochain bulletin municipal sera à partir du 16 juillet.

Séance levée à: 22:50

En mairie, le Le Maire Martial LOCHON